



**SDIS**  
DU RHÔNE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU RHÔNE

LYON, LE **20 NOV. 2013**  
NOS RÉF. AC/EB  
CONTACT Edwige BAUDOUIN  
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 50  
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 57  
COURRIEL drh@sdis69.fr

### Réunion de la CATSIS

Le président de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours  
à

Adjudant Rémy CHABBOUH  
Représentant du collège des non-officiers SPP  
Membre suppléant  
de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

Je vous informe que la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours se réunira le :

**Lundi 9 décembre 2013 à 17 heures 30**  
**SDIS du Rhône**  
**Salle de direction – 1<sup>er</sup> étage**  
**17 rue Rabelais - 69003 LYON**

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Approbation du PV du 18 juin 2013,
  - Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.
1. Application au SDIS du Rhône des dispositions du décret n° 2013-xxx du xx xx 2013 portant modification du décret n° 2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels ;
  2. Dispositions complémentaires relatives aux sapeurs-pompiers volontaires ;
  3. Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDIS du Rhône ;
  4. Modification de l'arrêté portant règlement intérieur du SDIS du Rhône ;
  5. Bail emphytéotique administratif conclu entre le SDIS du Rhône et la Société nationale immobilière (SNI) – conclusion d'un avenant n° 4 ;
  6. Convention entre les SDIS du Rhône et de l'Isère relative à l'assistance opérationnelle ;
  7. Convention de partenariat entre l'Etat, les Aéroports de Lyon et SDIS du Rhône ;
  8. Convention cadre de partenariat entre le SDIS du Rhône et Electricité Réseau Distribution France (ErDF) ;
  9. Sécurité et sureté du site de Saint-Priest ;
  10. Point sur les programmes immobiliers en cours ;

11. Questions diverses : les sujets que vous souhaitez voir évoqués dans le cadre des questions diverses devront être communiqués au plus tard le 2 décembre 2013.

Vous trouverez, ci-joint, les documents relatifs à cet ordre du jour.

Merci de confirmer votre participation, soit par téléphone au secrétariat de la direction des ressources humaines (04 72 84 39 50), soit par mail à [drh@sdis69.fr](mailto:drh@sdis69.fr).



Colonel Serge DELAIGUE  
Directeur départemental